



Distribution : LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.47/4
5 Août 2026

Original : ANGLAIS

Septième réunion des Parties contractantes
(CdP) au Protocole concernant la pollution
due aux sources et activités terrestres dans
la région des Caraïbes

Du 13 au 16 octobre 2025
Kingston, Jamaïque

RAPPORT DE LA RÉUNION

ACRONYMES

EGPE	Évaluation et gestion de la pollution environnementale
CEP	Programme environnemental des Caraïbes
CETA	Communication, éducation et sensibilisation publique
CBF	Fonds caribéen pour la biodiversité
COP	Conférence des Parties
CIMAB	Centre de recherche et de gestion environnementale des transports
CRew+	Centre de recherche et de gestion environnementale des transports
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GPA	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres
HQ	Siège
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
IGM	Réunion intergouvernementale
IMA	Institut des affaires marines
LBS	Sources de pollution d'origine terrestre
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
OCM	Mécanisme de coordination pour l'océan
GTCNL	Groupe de travail à composition non limitée
CAR	Centre d'activité régionale
RRAR	Réseau d'activité régionale
SOCAR	État de la zone de la Convention
SPAW	Zones spécialement protégées et faune et flore
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
RU	Royaume-Uni
ONU	Nations Unies
UNEA	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
USA	États-Unis d'Amérique

Table des matières

ACRONYMES	i
Table des matières	iii
INTRODUCTION	1
Atteindre les objectifs	1
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION	1
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU BUREAU	1
2.1 Allocution d'ouverture du Président -	2
POINT 3 de l'ordre du jour : ORGANISATION DE LA RÉUNION	2
3.1 Règlement intérieur	2
3.2 Organisation des travaux	2
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU SUJET DU PROTOCOLE CONCERNANT LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE ET ACTIVITÉS TERRESTRES (SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE) DANS LES CARAÏBES.....	3
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR LE SOUS-PROGRAMME AMEP POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2026-2027	9
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS	11
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION	12
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION	12

Les annexes

- Annexe I : Ordre du jour provisoire
- Annexe II : Liste provisoire des documents
- Annexe III : Recommandations de la réunion
- Annexe IV : Liste des participants

RAPPORT DE LA RÉUNION

INTRODUCTION

1. Le Secrétariat de la Convention de Carthagène est chargé de convoquer les réunions des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres (Protocole SBL) conformément à l'article XV du Protocole SBL.
2. La septième réunion de la Conférence des Parties (COP) au Protocole LBS s'est tenue à Kingston, en Jamaïque, les 13 et 16 octobre 2025.

Objectifs de la réunion

3. Les objectifs de la septième réunion de la COP du LBS sont les suivants :
 - Prendre les mesures appropriées concernant les recommandations de la 7e réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) de l'ABS, qui s'est tenue virtuellement du 22 au 25 juillet 2025.
 - Évaluer l'état de la ratification et/ou de la mise en œuvre du Protocole LBS dans les pays membres et prendre des mesures appropriées pour faciliter une plus grande ratification et/ou mise en œuvre.
 - Approuver le plan de travail et le budget pour l'évaluation et la gestion de la pollution environnementale (AMEP) et les centres d'activités régionales (RAC) du SBL pour 2026 Exercice biennal 2027 pour soumission ultérieure et approbation par la 18e réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène, tenue à la Jamaïque du 13 au 16 octobre 2025 ; et
 - Mener d'autres activités, selon qu'il convient.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION.

4. La réunion a été officiellement ouverte le lundi 13 octobre 2025 à 8h34 par Mme Laverne Walker, responsable de la gestion des programmes pour le sous-programme AMEP du secrétariat de la Convention de Carthagène.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU BUREAU

5. La réunion a élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur parmi les membres du Bureau, sur la base des nominations proposées par le Secrétariat. Tous ont été élus par acclamation.
 - **Président** – Antigua-et-Barbuda
 - **1er vice-président** – Guyane
 - **2e vice-président** – République dominicaine
 - **Rapporteur** – France

6. Mme Walker a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Bureau.
7. Le Président a assumé la présidence de la réunion avec l'appui du Secrétariat.

2.1 Allocution d'ouverture du Président -

8. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants, félicité le nouveau Bureau, exprimé sa gratitude pour l'honneur qui lui était fait de présider la Réunion et souligné qu'il importait de travailler efficacement dans les délais impartis.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RÉUNION

9. Le Président a présenté les grandes lignes du règlement intérieur et de l'organisation des travaux pour la réunion.

3.1 Règlement intérieur

10. Le Règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène), tel qu'il figure dans PNUE 2010 et adopté conformément à l'article 20 de la Convention de Carthagène, ont été demandés pour le déroulement de la réunion.

3.2 Organisation des travaux

11. L'anglais, le français et l'espagnol ont été les langues de travail de la Réunion, qui a bénéficié de services d'interprétation simultanée. Les documents de travail de la réunion étaient disponibles dans les trois langues.
12. La Réunion s'est réunie en séances plénières et le Président a proposé que, si nécessaire, des groupes de travail soient créés. Cependant, ceux-ci n'auraient pas d'interprétation simultanée. Le président a encouragé une collaboration totale dans toutes les prises de décision.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13. Le Président a présenté l'ordre du jour (UNEP(DEPI)/CAR IG.50/1 et UNEP(DEPI)/CAR IG.50/2), notant un amendement du Secrétariat visant à placer la Recommandation sous le point 5 et le plan de travail proposé sous le point 6 pour une transition plus harmonieuse. Sans objection, l'ordre du jour est adopté.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU SUJET DU PROTOCOLE CONCERNANT LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE ET ACTIVITÉS TERRESTRES (SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE) DANS LES CARAÏBES

14. Le Président a invité le Secrétariat à présenter les recommandations telles qu'elles figurent dans le document UNEP (DEPI)/CAR WG.46/5.
15. Le Secrétariat a présenté les recommandations du LBS STAC7 à la réunion pour examen, en notant que le LBS STAC7 avait demandé des contributions supplémentaires sur certains points. En conséquence, des présentations décrivant les actions du Secrétariat prises entre l'ASA LBS et la COP7 ont été partagées au titre de ce point de l'ordre du jour.

RECOMMANDATION I : DEMANDES DE CONTRIBUTION AU PROJET DE PLAN DE TRAVAIL

16. Le Secrétariat a présenté la Recommandation I de l'ASA LBS7, qui demandait des contributions sur le projet de plan de travail et les lignes directrices du Centre d'activités régionales/Réseau d'activités régionales (CAR/RRA). La présentation a mis en évidence les mesures prises en préparation de la COP7 du LBS. Les paragraphes suivants résument les discussions sur le projet de directives RAC/RAN dans le cadre de cette recommandation. Le Secrétariat a noté que le plan de travail révisé serait présenté au titre du point 6 de l'ordre du jour.
17. Le Secrétariat a noté que les DFTS du LBS et de la SPAW ont demandé des révisions aux lignes directrices du RAC/RAN lors de la pré-CdP tenue les 17-18 septembre, sur la base du document UNEP(DEC)/CAR.IG.24/CRP.9 Rev.4. La pré-CdP a servi de forum informel pour les délégués, leur permettant d'exprimer leurs préoccupations, de clarifier des questions et de proposer des modifications. Un résumé des commentaires reçus a été partagé, comme détaillé dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.49/CRP.1.
18. Les États-Unis ont félicité le Bureau pour sa nomination et se sont félicités de la présentation sur les lignes directrices du CAR/RAN, des discussions fructueuses qui ont eu lieu avant la Conférence des Parties et des efforts déployés par les Parties contractantes et le Secrétariat pour faire avancer les lignes directrices.
19. Les États-Unis ont souligné que dans le résumé de la préparation à la Conférence des Parties, certaines Parties avaient identifié des moyens possibles pour aller de l'avant, bien qu'il n'y ait pas d'incertitude quant à savoir si ces décisions reflétaient pleinement les délibérations. Ils ont suggéré que les Parties bénéficieraient d'une période intersessions pour affiner les lignes directrices, mais ont proposé à la place que le Secrétariat prépare un nouveau projet rationalisé intégrant à la fois les contributions préalables à la CdP et celles de la COP7 du LBS. Reconnaisant la nécessité de révisions importantes, les États-Unis ont demandé que le Secrétariat fournisse une version mise à jour des lignes directrices du RAC/RAN et convoque une réunion intersessions pour examen final et approbation.

20. La France a appuyé les propositions du Secrétariat de revoir les principes directeurs et d'établir un cadre intersessions à cette fin. Ils ont appelé à une perspective plus large englobant des éléments techniques, scientifiques, politiques et stratégiques. La France a approuvé le concept de CCR opérant dans des cadres d'activités régionales qui maintiennent leur autonomie en vertu de la Convention de Carthagène, a soutenu le cadre actuel pour l'autonomie financière et institutionnelle, et a exprimé son engagement à mobiliser un financement de partenariat extérieur.
21. La Barbade a soutenu l'établissement d'un groupe de travail intersessions pour cette activité. Ils ont souligné la nécessité de clarifier les rôles, les opérations, les arrangements financiers et institutionnels, ainsi que les limites d'autorité des CCR et des RRA, ce qui serait essentiel pour les organismes souhaitant devenir un CCR/RRA.
22. La Fondation pour la planification du développement Inc. (observateur) a appuyé les recommandations concernant les travaux intersessions et un document rationalisé, soulignant l'inclusion des observateurs engagés avec les RRA ou soutenant les CCR et s'assurant que leurs contributions sont prises en compte. Ils ont souligné que les CAR et les RAN doivent être différents en termes de structure et de fonction, avec des lignes directrices permettant une flexibilité pour des formats élargis tels que les laboratoires marins ou les réseaux de recherche à court terme. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer l'environnement législatif et favorable, en demandant une certaine flexibilité dans la structure et le rôle des CCR et des RRA compte tenu de l'ampleur du travail requis et des impacts croissants sur les écosystèmes et les systèmes sociaux.
23. Le Secrétariat a confirmé que la plupart des Parties contractantes étaient favorables à l'élaboration d'une nouvelle version actualisée du document, qui serait examinée plus avant par un groupe de travail intersessions. Ils ont noté qu'à mesure de l'avancement des révisions, le document pourrait être approuvé entre les sessions en fonction du rythme du processus.

RECOMMANDATION II : PLAN DE TRAVAIL

24. Le Secrétariat a présenté la Recommandation II du Groupe de travail sur les normes des services (LBS)⁷ sur le plan de travail, en présentant les recommandations proposées pour continuer à explorer les possibilités de renforcement des capacités avec des partenaires tels que le secteur privé, l'industrie et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La recommandation encourage également les efforts en cours pour intégrer les activités dans le cadre des sous-programmes AMEP et SPAW.
25. La Réunion n'a fait aucun commentaire sur le contenu de la recommandation II.

RECOMMANDATION III : RATIFICATION DU PROTOCOLE DE LBS

26. Le Secrétariat a présenté la Recommandation III du LBS STAC⁷, par laquelle les Parties contractantes ont souhaité la bienvenue au gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis en tant que seizième Partie au Protocole LBS. La recommandation reconnaît également les efforts

continus des Parties non contractantes pour ratifier le Protocole et prend acte de l'appui fourni par les CAR et le secrétariat.

27. La Réunion n'a pas fait d'observations sur le contenu de la recommandation III.

RECOMMANDATION IV : SOURCES ET IMPACTS DE LA POLLUTION MARINE

28. Cette recommandation comprenait deux sous-recommandations, la première portant sur la pollution par les nutriments et les eaux usées et la classification des eaux usées.

a. Pollution par les nutriments et les eaux usées

29. Le Secrétariat a présenté la recommandation sur les éléments nutritifs et les eaux usées, dans laquelle les Parties contractantes ont demandé la poursuite de l'examen des paramètres d'éléments nutritifs proposés et des limites de rejet (dans UNEP(DEPI)/ CAR WG.44/INF.17 REV.1) avec les parties prenantes nationales, et de nouvelles discussions au sein du GTCNL et des sous-groupes. Ils ont également encouragé les pays à surveiller et à évaluer les rejets d'eaux usées afin d'établir des références de base et d'élaborer des normes nationales distinctes pour les effluents industriels en vue d'améliorer la gestion des eaux côtières et marines.

30. La Réunion n'a formulé aucun commentaire sur la recommandation IV concernant les éléments nutritifs et la pollution des eaux usées et la classification de l'eau.

**RECOMMANDATIONS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES
SUPPLÉMENTAIRES SUR L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE
RÉGLEMENTAIRE DES SYSTÈMES NATIONAUX DE CLASSIFICATION DES
EAUX MARINES, CÔTIÈRES ET ESTUARIENNES ET DE DÉLIMITATION
DES MASSES D'EAU ALIGNÉES SUR LE PROTOCOLE SUR LES OUVRAGES
MARINS (UNEP(DEPI)/CAR IG.50/INF.3)**

31. Le Secrétariat a noté que les Parties contractantes ont demandé que le Secrétariat et les CCR de l'AFB élaborent des recommandations pour examen lors de la COP7 de l'AFB sur la manière de réaliser de nouvelles études sur l'efficacité de la mise en œuvre réglementaire de la législation maritime nationale, des systèmes de classification des eaux côtières et estuariennes pourraient être mis en œuvre. La proposition répondant à cette recommandation est présentée dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.50/INF.3. Un résumé du document a été présenté au LBS COP7 pour examen.
32. Après l'exposé du Secrétariat, le Président a invité les participants à faire part de leurs observations sur la proposition présentée dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.50/INF.3.
33. La Jamaïque a félicité Antigua-et-Barbuda d'avoir assumé la présidence du Bureau et a souligné l'importance de classer les eaux dans le cadre du Protocole LBS, en notant son intérêt pour la gestion des polluants terrestres et des rejets industriels dans les rivières. Ils ont souligné que, bien qu'il y ait un accord sur la nécessité d'une telle classification, un financement adéquat est essentiel et ont exhorté les Parties contractantes ayant des arriérés à honorer leurs contributions pour permettre ce travail crucial.
34. Antigua-et-Barbuda a souligné la nécessité de tenir compte de la méthodologie dans la réalisation de l'étude proposée, en notant que plusieurs pays ont déjà mis en place une législation pour la classification des eaux. Ils ont souligné que les aspects pratiques, y compris les cadres existants et la situation géographique, devraient guider le choix des pays pour l'étude de cas.
35. Le Panama a informé la réunion qu'il élaborait une norme de qualité des eaux marines, financée par le projet CReW+ du FEM. Ce processus consiste à valider les valeurs proposées pour évaluer la qualité de l'eau dans des conditions tropicales et à établir un plan national de surveillance. Le Panama s'est dit prêt à partager ces expériences pour contribuer aux lignes directrices et recommandations proposées.
36. Le Coordonnateur du secrétariat de la Convention de Carthagène a noté que si l'accord général se fait, la décision serait reflétée dans un plan de travail et un budget révisés avec les coûts initiaux identifiés. Avec la présence du siège à la COP18, le Secrétariat pourrait explorer les possibilités de financement et de soutien alignés sur les travaux prioritaires. Il a souligné que la qualité de l'eau, la classification et la mise en œuvre réglementaire sont des priorités élevées pour les Parties contractantes et qu'un tel soutien les aiderait à remplir leurs obligations. Il a invité les Parties à fournir de nouvelles informations et, se référant aux travaux en cours au Panama et dans d'autres pays, s'est dit satisfait des crédits budgétaires proposés.

37. Sainte-Lucie a appuyé la recommandation du Secrétariat, en soulignant l'importance de trouver des ressources pour faire avancer ce travail. Ils ont souligné qu'il était utile de procéder à une évaluation supplémentaire et ont exprimé l'espoir que Sainte-Lucie tirerait parti des résultats obtenus.
38. Trinité-et-Tobago a fait siennes les observations de ses collègues et a appuyé l'ensemble de la recommandation du Secrétariat, en soulignant son importance pour la préservation de l'environnement marin des Caraïbes. Ils ont noté qu'un financement adéquat est essentiel pour mettre en œuvre des infrastructures physiques de traitement et de réduction des eaux usées.
39. Le Président a remercié les Parties et le Coordonnateur de leurs interventions.

RECOMMANDATION V : SUIVI ET ÉVALUATION

40. Le Président invite le Secrétariat à présenter la recommandation LBS STAC7 V qui traite du suivi et de l'évaluation.
41. Le Secrétariat a noté plusieurs sous-recommandations au titre du suivi et de l'évaluation. La première concernait le mandat révisé du GTCNL, au sujet duquel aucun commentaire n'a été fait. La deuxième a encouragé les membres du GTCNL, sous réserve des décisions de la CdP à la Convention, à participer à l'élaboration du rapport intégré sur l'état de la Convention concernant la pollution marine et les habitats marins. En réponse à la troisième question, le Secrétariat a préparé le document UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.5, qui décrit comment un tel rapport pourrait être élaboré et résume le document pour examen par la COP7 du LBS.
42. En tant que secrétariat et unité de coordination des projets du mécanisme de coordination océanique (MCO), le projet PROCARIBE+ a souligné que le secrétariat de la Convention de Carthagène et l'MCO font progresser les rapports sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR). Le Coordinateur du projet régional a noté que c'est un moment opportun, car la SOCAR intégrée peut servir de mécanisme de rapport holistique, en reliant les travaux de la Convention de Carthagène avec ceux d'autres organisations intergouvernementales ayant des mandats sur les ressources marines, telles que les organismes de pêche.
43. Le coordinateur régional du projet PROCARIBE+ a confirmé que des ressources sont disponibles pour soutenir le développement du SOCAR intégré, mais a souligné qu'il s'agit d'une opportunité limitée dans le temps. Le projet se déroule jusqu'en avril/mai 2028, ce qui s'inscrit parfaitement dans la période du nouveau programme de travail de la Convention de Carthagène et de ses protocoles.
44. Le Secrétariat a exprimé sa gratitude pour le soutien offert par le projet PROCARIBE+ et s'est dit prêt à poursuivre les discussions.
45. Le Secrétariat a présenté la quatrième sous-recommandation au titre de la Recommandation V et a invité la réunion à examiner la recommandation sur les sargasses proposée lors de la réunion SPAW STAC11. Le Secrétariat a noté que le GTCNL a contribué à l'élaboration du projet de Plan d'action de Carthagène sur les inondations causées par les sargasses

(UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27 Rev.3). Ce plan a été révisé à la suite de la réunion de la PreCOP sur la base des commentaires des Parties et soumis sous la forme UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27 Rev.3, avec d'autres discussions prévues pour la SPAW COP13 et la COP18 de la Convention. Le Secrétariat a également mis l'accent sur le document UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.14, qui a été préparé en réponse au SPAW STAC11, lequel décrit comment un groupe de travail de la Convention de Carthagène sur les sargasses pourrait fonctionner.

46. Le Président invite les participants à faire des observations sur les éléments de fond du Plan Sargasses.
47. La République dominicaine a souligné la nécessité de renforcer la connectivité entre les protocoles, citant le défi des sargasses et ses impacts graves, tels que la pollution marine et l'inondation du littoral. Ils ont noté que ce lien était important pour la Recommandation V et se sont félicités de la coopération reçue. Bien qu'ils aient un plan d'action pour la pollution marine causée par les SBL, ils ont reconnu que des efforts importants sont encore nécessaires pour sa mise en œuvre et ont recommandé de préciser comment le problème pourrait être abordé sous plusieurs angles.
48. Le Réseau des sciences océaniques et de la gouvernance a accueilli favorablement la proposition d'un groupe de travail sur les sargasses et a pris note d'une résolution que la République dominicaine doit proposer à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA). Ils ont souligné l'importance d'aligner le travail de la Convention sur les mers régionales avec ce nouveau programme, qui prévoit également un GTCNL. Représentant les jeunes de la région et contribuant à l'élaboration des positions sur la résolution, ils ont exprimé leur intention d'utiliser le groupe de travail pour guider les efforts futurs et attendent avec impatience d'en apprendre davantage au cours de la CdP sur son rôle attendu.
49. Le Président s'est félicité de l'intervention et a souligné la nature intersectorielle du Protocole LBS et de la Convention de Carthagène, soulignant l'importance de l'intégration avec d'autres processus en général et combien cette intégration était extrêmement importante.
50. La République dominicaine a signalé la création récente de la Commission des Sargasses au sein de l'Association des États des Caraïbes, composée de représentants nationaux et d'un sous-comité spécialisé. Ils ont souligné que cette plate-forme régionale aborde la question des Sargasses et ont exprimé le désir de se coordonner avec d'autres initiatives régionales.
51. Le Président a remercié la République dominicaine pour son intervention et a souligné l'importance de l'intégration des processus à l'appui du Programme de travail de la Convention de Carthagène et de l'optimisation de l'efficacité.

RECOMMANDATION V SUITE : SUIVI ET EVALUATION

52. Le Secrétariat a présenté les sous-recommandations restantes (5 à 9) de la recommandation V du SBS 7/7 à la réunion pour examen.

53. Le Président a invité la Réunion à formuler des observations ou des objections concernant les recommandations.
54. Les Parties contractantes n'ont formulé aucune observation ou objection concernant les sous-recommandations 5 à 9 de la recommandation V.

RECOMMANDATIONS VI : RENFORCEMENT DU PROTOCOLE DE L'AFB

55. Le Secrétariat a présenté la Recommandation VI, qui portait sur l'amélioration du Protocole de l'AFL. Les recommandations énoncées dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.13 ont été examinées en tant que document technique lors de la réunion des États du LBS et soumises pour examen à la COP7.
56. Le Président invite l'Assemblée à faire part de ses observations sur la recommandation VI du Groupe d'experts des services juridiques.
57. Aucune observation n'a été reçue des Parties contractantes.

RECOMMANDATIONS VII : GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

58. Le Secrétariat a présenté la recommandation VII de l'ASP LBS 7, par le biais duquel la STAC7 du LBS a demandé à la COP7 du LBS d'envisager de recommander à la CdP à la Convention de Carthagène la création d'un nouveau groupe de travail chargé d'examiner comment la gestion intégrée des ressources en eau pourrait être abordée dans le cadre de la Convention de Carthagène et de ses protocoles.
59. Le président a noté que cette recommandation serait examinée plus avant et approuvée lors de la COP18 de la Convention de Carthagène. Il accueillerait avec intérêt les observations à ce sujet ainsi que toute autre recommandation.
60. Il n'y a pas eu de commentaires ou d'interventions sur la recommandation VII.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR LE SOUS-PROGRAMME AMEP POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2026-2027

61. Le Président a invité le Secrétariat à présenter le projet de plan de travail du sous-programme AMEP pour la période 2026-2027.
62. Mme Laverne Walker, responsable de la gestion des programmes pour le sous-programme AMEP au secrétariat de la Convention de Carthagène, a présenté le projet de plan de travail 2026-2027 tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.46/3 Rev.1.
63. Le plan de travail a été élaboré sur la base des contributions reçues des gouvernements, des organisations et des CCR du LBS, et suite à l'examen effectué par le 7e STAC du LBS. Les recommandations spécifiques du 7e STAC de la LBS ont été intégrées dans le projet de plan de travail et de budget présenté. Mme Walker a déclaré que le principal objectif du plan de travail était d'aider les Parties contractantes à prévenir et à réduire la pollution côtière et marine provenant de sources terrestres et marines. Il vise également à promouvoir

la Convention de Carthagène et ses protocoles sur les LBS et les déversements d'hydrocarbures, à soutenir les initiatives de lutte contre la pollution, à renforcer les capacités de surveillance et d'évaluation et à encourager des solutions intégrées reliant les sous-programmes AMEP et SPAW.

64. Les activités clés comprennent la mise en œuvre de stratégies régionales sur la pollution par les nutriments et les déchets marins, le soutien aux plans d'action nationaux, l'actualisation de la législation et le pilotage de projets de réduction des eaux usées et des plastiques. Le plan met également l'accent sur le renforcement des programmes de surveillance, la progression du SOCAR, le développement d'un système d'apprentissage en ligne et le soutien aux groupes de travail.
65. Le budget total du plan de travail est estimé à 9180621 dollars É.-U. Mme Walker a proposé que les Parties contractantes adoptent les recommandations LBS STAC7 et le projet de plan de travail et de budget 2026-2027, avec toutes les modifications convenues, et les transmettent à la COP18 de la Convention de Carthagène pour approbation.
66. Le Président a invité la Réunion à faire des observations sur le projet de plan de travail et de budget.
67. Les États-Unis se sont félicités de la présentation claire des réalisations du groupe. Cependant, après avoir examiné le rapport publié sur le site web de la réunion, ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas soutenir les références à l'Agenda 2030 pour le développement durable. Tout en soutenant le renforcement des capacités en principe, ils ont demandé que toute mention du Protocole de Londres inclue également la Convention de Londres et ont souligné que la participation aux activités liées à ces deux instruments doit rester volontaire.
68. Le Président a remercié les États-Unis pour leurs observations et a indiqué qu'elles seraient prises en compte.
69. La France a demandé pourquoi le nouveau programme de travail ne traitait pas davantage du changement climatique ou de l'économie circulaire. Ils ont noté que, bien que les projets dans les territoires français d'outre-mer ne soient pas explicitement mentionnés, la France relie le travail de la Convention à ses propres initiatives dans ces territoires.
70. Le Secrétariat s'est félicité des efforts déployés par la France pour établir un lien entre les travaux de la Convention et les projets sur ses territoires et dépendances. Ils ont noté qu'une priorité stratégique est une collaboration plus étroite avec les territoires de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, compte tenu des défis communs. Le Secrétariat a également exprimé son intérêt à tirer des leçons de l'expérience de ces pays et à encourager la coopération avec les projets dans les Pays-Bas caribéens, ainsi que dans les territoires d'outre-mer de la France et du Royaume-Uni.
71. Le Secrétariat a expliqué que, sur la base des réactions des Parties contractantes, le plan de travail était strictement axé sur les questions directement liées au Protocole. Étant donné que toutes les Parties n'ont pas approuvé les références à des principes plus larges tels que le changement climatique et l'économie circulaire, celles-ci ont été minimisées. Au lieu de

cela, le Secrétariat a cherché à y répondre par des activités spécifiques, en particulier dans les plastiques et la gestion des déchets. Ils se sont félicités de nouvelles contributions sur la manière dont les Parties souhaiteraient que ces questions soient prises en compte, tout en soulignant que l'accent reste placé essentiellement sur la réduction, le contrôle et la prévention de la pollution dans la zone de la Convention.

72. Le Chef par intérim de la Branche des ressources marines et d'eau douce du PNUE a remercié le Secrétariat pour sa présentation, notant l'ampleur du travail prévu. Ils ont souligné le rôle du PNUE dans l'accueil du Programme d'action mondial (PAM) pour la protection de l'environnement marin contre les activités terrestres, qui marquera son 30^e anniversaire en 2025. Ils se sont félicités de la collaboration avec le secrétariat de la Convention de Carthage au cours de l'exercice biennal sur la mise en œuvre du Protocole LBS, y compris les plans d'action sur les nutriments, l'azote et la pollution plastique. Ils ont également mis l'accent sur la coopération continue dans le cadre du projet de développement des capacités en matière de qualité de l'eau, soutenu par l'EPA des États-Unis et mis en œuvre conjointement par l'Unité de lutte contre la pollution marine à la source et le secrétariat de la Convention de Carthage.
73. Le représentant du PNUE a invité les délégués à une manifestation conjointe prévue le lendemain, qui était axée sur les possibilités futures de mobilisation des ressources auprès des organisations philanthropiques du PAM.
74. Le Président a remercié les Parties pour leurs interventions et le PNUE pour son invitation.
75. En ce qui concerne le projet de décision sur la LBS STAC7, le plan de travail et le budget pour la prochaine période biennale, le Président a demandé leur adoption et a invité les délégations à formuler des objections, notamment au sujet du plan de travail.
76. Il n'y a pas eu d'objections à la décision proposée.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

77. Le Président a invité les délégués à soulever toute autre question relevant de la réunion mais non couverte par l'ordre du jour. Aucune demande de parole n'a été reçue.
78. Le Secrétariat a remercié la Directrice régionale du projet pour son travail sur les projets des villes de l'Amérique latine et des Caraïbes et PROMAR, en notant son rôle dans le lancement d'activités dans les pays participants. Ils ont informé les délégués que son dernier jour au Secrétariat serait le mercredi 15 octobre, et ont exprimé leur reconnaissance pour ses contributions.
79. Le Président a ajourné la 7^e COP de la LBS pour permettre la convocation de la COP13 de SPAW le 14 octobre 2025 et la reprise de la COP18 de la Convention de Carthage le 16 octobre 2025.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

80. La 7e LBS COP s'est réunie à nouveau le 16 octobre 2025 à 8h30.
81. Le président invite le rapporteur de la réunion à présenter un résumé des travaux de la réunion et les projets de décision, tels qu'ils figurent dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.50/3.
82. La Réunion a été invitée à examiner et à adopter des recommandations, en y apportant les modifications et corrections voulues. La réunion a ensuite adopté les décisions.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

83. Le président et le secrétariat ont remercié tout le monde pour leur présence et leur participation.
84. La réunion a été clôturée le jeudi 16 octobre 2025 par le président de la réunion et le secrétariat.

ANNEXE 1. AGENDA

L'ORDRE ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Élection des officiers
3. Organisation de la réunion
 - a. Règlement intérieur
 - b. Organisation du travail
4. Adoption de l'Ordre du jour
5. Examen des recommandations de la septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC7) du Protocole relatif à la Pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes
6. Projet de plan de travail et de budget du sous-programme AMEP pour l'exercice bisannuel 2026-2027
7. Questions diverses
8. Adoption des décisions de la réunion
9. Clôture de la réunion

ANNEXE II. LISTE PROVISOIRE DE DOCUMENTS

LISTE PROVISOIRE DE DOCUMENTS

Documents de travail		
Symbole	Titre	Ordre du jour Point
UNEP(DEPI)/CAR IG.50/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire	4
UNEP(DEPI)/CAR IG.50/2 Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/3/Rév.1	Projet de plan de travail et budget du sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) pour 2026-2027	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/4a/Rév. 1	Projet de plan de travail du CAR LBS IMA pour 2026-2027	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/4b/Rév 1	Projet de plan de travail du CAR LBS CIMAB pour 2026-2027	5
UNEP(DEPI)/CAR IG.50/3	<i>Décisions de la septième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) dans la région des Caraïbes (à préparer au cours de la réunion)</i>	8
UNEP(DEPI)/CAR IG.50/4	<i>Rapport de la réunion (à préparer après la réunion)</i>	

Documents d'information		
Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
	Note d'information à l'intention des participants	
UNEP(DEPI)/CAR IG.50/INF.1 Rev.2	Liste provisoire de documents	Tous
UNEP(DEPI)/CAR IG.50/INF.2	Liste provisoire des participants (à préparer après la réunion)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.4	État d'avancement des activités du Sous-Programme d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) pour la période 2023-2025	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.5	Rapport d'activités des centres d'activités régionaux LBS IMA (Trinidad-et-Tobago) et CIMAB (Cuba) pour 2023-2025	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.6	Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation de l'environnement 2023-2025	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/5	Recommandations de la septième réunion du Comité	

	consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres de la région des Caraïbes.	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/6	Rapport de la septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes.	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.7	Mandat à durée indéterminée Groupe de travail (GTCNL) sur le suivi et l'évaluation	
UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.16 Rev.1	Lignes directrices pour la classification des eaux selon le Protocole LBS	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.17 Rev.1	Critères et normes régionaux pour les charges d'azote (N) et de phosphore (P) dans les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles	6
UNEP(DEPI)/CAR IG 49/INF 5	Proposition relative à un rapport intégré sur la pollution marine et les habitats marins dans la zone d'application de la Convention.	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.50/INF.3	Recommandations pour la réalisation d'études supplémentaires sur l'efficacité de la mise en œuvre réglementaire des systèmes nationaux de classification des eaux marines, côtières et estuariennes et de la délimitation des masses d'eau alignées sur le Protocole LBS.	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF9 Rev.1	Évaluation et recommandations sur la gestion des ressources en eau douce dans le cadre de la Convention de Cartagena.	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.9	Analyse du fonctionnement des groupes de travail de la Convention de Cartagena et recommandations d'amélioration.	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.31	Rapport de la réunion/de l'atelier du Groupe de travail conjoint à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation et du Groupe de travail sur les sargasses.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.13 Rév 1	Projets de recommandations pour améliorer le Protocole LBS afin de faciliter la réutilisation accrue des eaux usées domestiques, y compris l'adoption de nouveaux critères ou normes pour les rejets d'eaux usées domestiques.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27/Rev.3	Projet de Plan d'Action de Carthagène sur l'Inondation de Sargasses (anciennement Proposition Mise à Jour du Plan d'Action du Groupe de Travail sur les Sargasses du STAC).	
UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.6	Renforcement des capacités pour des mers durables : Soutenir la mise en œuvre du Protocole de Londres par l'éducation et la recherche collaborative (SMART-C LC/LP).	5
UNEP(DEPI) CAR IG.49/INF.14	Proposition pour un Groupe de Travail Établi sur le Sargasse dans le cadre de la Convention de	

	Carthagène	
UNEP(DEPI)/CAR IG.24/CRP.9 Rev.4	Lignes directrices finales et actualisées pour la création et le fonctionnement des centres d'activités régionaux et des réseaux d'activités régionaux de la Convention de Cartagena.	
UNEP(DEPI)/CAR IG.47/3	Décisions de la sixième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes.	
UNEP(DEPI)/CAR IG.47/4	Rapport de la sixième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes.	
UNEP(DEPI)/CAR IG.48/4	Décisions de la vingtième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la dix-septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.48/5	Rapport de la vingtième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la dix-septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI) CAR WG.41/INF.22/Rev.2	Programme pour l'environnement des Caraïbes : Projet de stratégie régionale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (2023-2030)	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
Documents de référence		
UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.8	Rapport sur les travaux du Nœud des Caraïbes pour la gestion des déchets marins (2022-2025)	
PNUE, 2012	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées et Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres	
PNUE, 1999	Acte final de la Conférence de plénipotentiaires portant adoption du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes	

PNUE, 2010	Règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena)	
PNUE, 2010	Règlement financier de la Convention de Cartagena, de son Programme pour l'environnement des Caraïbes et du mandat du Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.36/ CRP.1	Amendement du règlement financier de la Convention de Cartagena	
UNEP(DEPI)/CAR WG.32/ INF.9 Rev.3	Modèle de rapport national sur la Convention de Cartagena et ses Protocoles	

ANNEXE III. DÉCISIONS DE LA RÉUNION

Décisions de la réunion

Les parties contractantes :

Ayant convoqué à la Septième réunion des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS COP6) dans la région des Caraïbes à Kingston, en Jamaïque, le 13 octobre 2025 ;

Prenant note du projet de plan de travail et de budget du sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) pour 2026-2027, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.46/3/Rev.1 et les projets de plans de travail et de budgets des centres d'activités régionaux du Protocole LBS (CAR LBS) à Cuba et à Trinidad-et-Tobago pour la période 2026-2027, tels qu'ils figurent dans les documents UNEP(DEPI)/CAR WG.46/4a/Rev 1 et UNEP(DEPI)/CAR WG.46/4b/Rev 1.

Reconnaissant les efforts déployés par le Secrétariat pour intégrer de plus en plus les travaux des sous-programmes AMEP et SPAW,

Reconnaissant aussi l'importance pour les organismes partenaires de faire partie du Réseau d'activités régional (RAN) pour soutenir l'action prioritaire relative à la pollution des eaux usées, aux éléments nutritifs et aux déchets marins, notamment par le biais des travaux des partenariats mondiaux du PNUE sur ces polluants ;

Après avoir examiné les recommandations de la septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS STAC 7) dans la région des Caraïbes, contenues dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.46/5 ;

Décide de :

DÉCISION I PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET

1. **Adopter** les recommandations du STAC7 de LBS, le cas échéant.
2. **Adopter** le projet de Plan de travail et du Budget 2026-2027, y compris les modifications apportées au cours de la réunion.

DÉCISION II POLLUTION MARINE

Gestion des éléments nutritifs et rejets d'eaux usées

1. **Encourager** les Parties contractantes et non contractantes au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, à **participer** aux activités continues des CAR LBS relatives à la gestion des éléments nutritifs et à la classification des eaux réceptrices, comme l'exige le protocole LBS.
2. **Encourager** les CAR LBS à **continuer** leur travail au sein des activités en cours et à faire rapport au STAC8 LBS et à la COP8 LBS pour examen, recommandation et 5 décision, le cas échéant.

Classification de l'eau

1. **Demander au** Secrétariat, en fonction de la disponibilité des ressources, et en collaboration avec les CAR et le sous-groupe des éléments nutritifs et des eaux usées du GTCNL, de faire avancer une étude visant à évaluer et à documenter l'efficacité des systèmes nationaux de classification des eaux marines, côtières et estuariennes, en mettant l'accent sur la mise en œuvre réglementaire et l'harmonisation avec le Protocole LBS.
2. **Demander** au Secrétariat de présenter les conclusions et les recommandations, y compris les meilleures pratiques proposées, au STAC8 et à la COP8 LBS pour examen.

DÉCISION III

SUIVI ET ÉVALUATION

Rapport sur l'état de la pollution marine dans la zone d'application de la Convention.

1. **Demander** à la COP18 d'approuver la création d'un sous-groupe du GTCNL pour soutenir l'élaboration du rapport intégré sur l'état de la pollution marine et des habitats marins dans la zone d'application de la Convention.
2. **Demander** que le sous-groupe proposé soit ouvert à toutes les Parties contractantes de la Convention de Carthagène et de ses protocoles et aux experts régionaux, le cas échéant.
3. **Encourager** les Parties contractantes à soumettre les données et informations demandées à utiliser pour orienter le SOCAR intégré sur la pollution marine et les habitats marins.
4. **Demander** au Secrétariat d'identifier les organisations partenaires qui pourraient fournir des données supplémentaires sur la qualité des eaux côtières pour orienter le SOCAR intégré.

Echouements des sargasses

1. **Reconnaître** les contributions du GTCNL et de la Pré-COP à l'avancement du projet de Plan d'action de la Convention de Carthagène sur les échouements des sargasses.
2. **Demander** à la COP de la Convention de Carthagène d'envisager l'approbation du projet de Plan d'action de la Convention de Carthagène sur les échouements des sargasses (**UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27 Rev.3** en prenant note de tout amendement supplémentaire apporté lors de la COP13 du SPAW et de la COP18 de la Convention de Carthagène.
3. **Demander** à la COP de la Convention de Carthagène d'examiner la recommandation telle qu'elle est énoncée dans **UNEP(DEPI)/RAC IG.49/INF.14** en ce qui concerne la création d'un groupe de travail de la Convention sur les sargasses.
4. **Encourager** les Parties contractantes à participer au groupe de travail de la Convention sur les sargasses s'il est créé en vertu de la Convention.

DÉCISION IV

RATIFICATION DU PROTOCOLE LBS

1. **Exhorter** les Parties non contractantes au Protocole LBS à **déployer tous leurs efforts** en vue de la ratification du protocole et à tirer parti du financement externe des projets et des documents de sensibilisation disponibles pour appuyer les processus nationaux de ratification.

DÉCISION V

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

1. **Demander** à la COP de la Convention de Carthage d'envisager la création d'un nouveau groupe de travail, ouvert aux Parties contractantes à la Convention, pour étudier davantage comment la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pourrait être abordée dans le contexte de la Convention de Carthage et de ses protocoles d'ici décembre 2025.
2. **Demander** au Groupe de travail de présenter ses conclusions à la COP 19 de la Convention de Carthage.

DÉCISION VI

LIGNES DIRECTRICES DES CAR/RAR

1. **Demander** au Secrétariat de fournir une version actualisée des lignes directrices des CAR/RAR d'ici décembre 2025, alignée sur les commentaires partagés lors de la Pré-COP, ainsi que sur les commentaires écrits soumis par les délégués après les discussions de la Pré-COP.
2. **Demander** qu'un groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Convention soit mis sur pied pour finaliser la révision des lignes directrices des CAR/RAR d'ici décembre 2025.
3. **Demander** au Secrétariat de partager la version finale des Lignes directrices des CAR/RAR avec les Parties contractantes entre les sessions pour examen final et approbation d'ici mars 2026.
4. **Demander au** Secrétariat de communiquer la version finale des lignes directrices CAR/RAR aux Parties contractantes pour examen final et approbation lors d'une réunion en format présentiel.

ANNEXE IV. LISTE DES PARTICIPANTS

PARTIES CONTRACTANTES					
	Participant	Pays	Organisation	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
1.	Linroy Christian	ANTIGUA-ET-BARBUDA	Département des services analytiques	Directeur des services analytiques	linroy.christian@ab.gov.ag
2.	Ann-Marie Eversley	BARBADE	Département de la Protection de l'Environnement	Officier principal de la pollution marine	ann-marie.eversley@epd.gov.bb
3.	Anthony Headley	BARBADE	Département de la Protection de l'Environnement	Directeur	anthony.headley@epd.gov.bb
4.	Tonia Williams	BARBADE	Département de la Protection de l'Environnement	Officier de la pollution marine	tonia.williams@epd.gov.bb
5.	Anthony Mai	BELIZE	Département de l'Environnement	Directeur de l'environnement	doe.ceo@environment.gov.bz
6.	Otto Cordero	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Ministère de l'Environnement	Entraîneur	otto.cordero@ambiente.gob.do

PARTIES CONTRACTANTES					
	Participant	Pays	Organisation	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
7.	Nina Lysenko	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles	Directeur de la gestion, de la conservation et de la protection des ressources côtières et marines	nina.lysenko@ambiente.gob.do
8.	Silmer González Ruis	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles	Directeur de la qualité environnementale	silmer.gonzalez@ambiente.gob.do
9.	Maëlen L'Hoir	FRANCE	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE	Chargée de mission bon état des écosystèmes littoraux	maelenn.lhoir@developpement-durable.gouv.fr
10.	Dillon Palmer	GRENADE	Département des Forêts	Officier forestier	dillon.palmer@moa.gov.gd
11.	Aria St. Louis	GRENADE	Gouvernement de la Grenade	Spécialiste de l'environnement	hodenv@cre.gov.gd
12.	Ian Nowl	GRENADE	Administration maritime de la Grenade/Autorité portuaire de la Grenade	Pilote naval principal et inspecteur principal des navires	Iannoel473@gmail.com

PARTIES CONTRACTANTES					
	Participant	Pays	Organisation	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
13.	Celia Edwards	GRENADE	Ministère de l'Agriculture et des Terres, Grenade	Technicien en irrigation	celia.edwards@moa.gov.gd
14.	Judae Crandon	GUYANNA	Agence de protection de l'environnement	Responsable de l'environnement	jcrandon@epaguyana.org
15.	Karen Watson	GUYANNA	Agence de protection de l'environnement	Département Chef	Kwatson@epaguyana.org
16.	Felicia Adams-Kellman	GUYANA	Agence de protection de l'environnement	Accords environnementaux multilatéraux	fadams@epaguyana.org
17.	Victor Pineda	HONDURAS	Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement (SERNA)	Analyste environnemental	vpineda@serna.gob.hn
18.	Fayona Lewis	JAMAIS	Agence nationale de l'environnement et de la planification	Chef d'équipe, Unité de gestion de la zone côtière et des bassins fluviaux de la Jamaïque	fayonalewis@nepa.gov.jm

PARTIES CONTRACTANTES					
	Participant	Pays	Organisation	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
19.	Lisa Kirkland	JAMAIS	Agence nationale de l'environnement et de la planification	Responsable de la surveillance et de l'évaluation de la pollution	lkirkland@nepa.gov.jm
20.	Richard Nelson	JAMAIS	Agence nationale de l'environnement et de la planification	Directeur principal - Branche gestion environnementale	rnelson@nepa.gov.jm
21.	Melvys Vega	PANAMA	Ministère de l'Environnement	Gestion des ressources marines et côtières	mvega@miambiente.gob.pa
22.	Lavina Alexander	SAINTE-LUCIE	Gouvernement de Sainte-Lucie ; Département du Développement Durable	Responsable du développement durable et de l'environnement	lalexander.sde@gmail.com
23.	Charlie Prospere	SAINTE-LUCIE	Département des Pêches	Biologiste des pêches	charlie.prospere@govt.lc
24.	Yvonne Edwin	SAINTE-LUCIE	Département des Pêches	Agent des pêches	yvonne.edwin@govt.lc

PARTIES CONTRACTANTES					
	Participant	Pays	Organisation	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
25.	Jeanne Allen	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Agence de protection de l'environnement	Directeur de la branche des associations	allen.jeanne@epa.gov
26.	Stephanie Murphy	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Département d'État des États-Unis	Analyste en politique océanique	murphysa@state.gov
27.	Daniela Wojtalewicz	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Agence américaine de protection de l'environnement	Spécialiste des programmes environnementaux internationaux	wojtalewicz.daniela@epa.gov
28.	Samantha Ebersole	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Administration nationale océanique et atmosphérique des États-Unis	Spécialiste principale des relations internationales	samantha.ebersole@noaa.gov

PARTIES NON CONTRACTANTES					
	Participant	Pays	Organisation	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
	Kashief Hynes	SAINT-KITTS- ET-NEVIS	Département de l'Environnement	Agent de préservation	kashiefhynes@gmail.com

PARTIES NON CONTRACTANTES					
	Participant	Pays	Organisation	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
30.	Gisbert Boekhoudt	ARUBA	Direction de la Nature et de l'Environnement	Directeur	gisbert.boekhoudt@dnm-aruba.org
31.	Bryan Dillion-Sirjue	SAINT-KITTS-ET-NEVIS	Département de l'Environnement	Assistant en planification environnementale	Bryanj.dillion-sirjue@gov.kn
32.	Elrick Francis	SAINT-KITTS-ET-NEVIS	Ministère de l'Environnement, de l'Action pour le Climat et de l'Autonomisation des Circonscriptions	Directeur de l'action climatique	elrick.francis@gov.kn
33.	Eavin Parry	SAINT-KITTS-ET-NEVIS	Département de l'Environnement Ministère de l'Agriculture, des Établissements humains, des Coopératives et de l'Environnement	Scientifique de l'environnement	Email : elvinparry@hotmail.com Eavin.Parry@gov.kn Téléphone : +1 (869) 467-1251 / 465-2277
34.	Samantha Da Silva	SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES	Unité de développement durable	Analyste des ressources environnementales I	sdasilva@gov.vc
35.	Tyshana Thomas-McNichols	SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES	Unité de développement durable du SVG	Analyste des ressources environnementales I	tysythomas@gmail.com

PARTIES NON CONTRACTANTES					
	Participant	Pays	Organisation	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
36.	Jiechel Kasandiredjo	SURINAM	Ministère de l'Environnement	Directeur adjoint par intérim	jiechel.kasandiredjo@rom.gov.sr
37.	Samantha Kromoredjo	SURINAM	Ministère du Pétrole, du Gaz et de l'Environnement	Responsable des politiques	samantha.kromoredjo@outlook.com
38.	Prija Gangaram Panday	SURINAM	Ministère de l'Environnement	Responsable des politiques	prijegp@gmail.com

OBSERVATEURS				
	Participant	Enterprise	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
39.	Yusmila Helguera	Centre d'études environnementales de Cianfuegos	Chef du département d'études sur la pollution environnementale	yusmilahelguera@gmail.com
40.	Alejandra Serrano	ELAW	Avocat, Leader Maritime et Côtier	ale@elaw.org

OBSERVATEURS				
	Participant	Enterprise	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
41.	Lloyd Gardner	Fondation pour la planification du développement, Inc.	Directeur exécutif	Lloyd.Gardner@fdpi.org
42.	Fadilah Ali	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes	Directeur exécutif par intérim	fadilah.ali@gcfi.org
43.	Roxanne Graham	GWP-C	Coordinateur régional	roxanne.graham-victor@gwp-caribbean.org
44.	Mary Nariño	INVEMAR	CHERCHEUR SCIENTIFIQUE	maria.narino@invemar.org.co
45.	Katherine Durán	INVEMAR	CHERCHEUR SCIENTIFIQUE	Katherine.duran@invemar.org.co
46.	Janet Vivas	INVEMAR	Head de la ligne de prévention	janet.vivas@invemar.org.co
47.	Joel Pacheco	INVEMAR	Chercheur scientifique	joel.pacheco@invemar.org.co

OBSERVATEURS				
	Participant	Enterprise	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
48.	Luisa Espinosa	INVEMAR	Coordinateur du programme de qualité de l'environnement marin	luisa.espinosa@invemar.org.co
49.	Paola Obando	INVEMAR - Institut de Recherche Marine et Côtière	Responsable de la ligne de recherche sur l'évaluation et le suivi de la qualité de l'environnement marin	paola.obando@invemar.org.co
50.	Alexander Girvan	Mécanisme de coordination océanique	Chef de projet principal	alexanderstg@unops.org
51.	Susanna Scott	Organisation des États des Caraïbes orientales	Directeur de la programmation	Susanna.dscott@oecs.int
52.	Jenny Myton	L'Alliance des Récifs Coralliens (CORAL)	Directeur du programme de conservation	jmyton@coral.org
53.	Gustavo Heredia	Banque mondiale	Consultant	gustavo.heredia.deiters@gmail.com

CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES					
	Participant	Pays	Organisation	Titre	Tel/Fax/Email/Site web
	Marlen Pérez Hernández	Cuba	Centre de Recherche et de Gestion Environnementale des Transports (CIMAB)	Directeur adjoint	mp420ale@gmail.com
	Maurice Narcis	Trinité-et-Tobago	Institut des affaires maritimes (IMA)	Principal responsable de la recherche	mnarcis@ima.gov.tt
	Darryl Banjoo	Trinité-et-Tobago	Institut des affaires maritimes (IMA)	Principal responsable de la recherche	darryl.banjoo@ima.gov.tt
	Lucile Rossin	Guadeloupe (France)	SPAW RAC	Directives	Lucile.labbouz@developpment-durable.gouv.fr
	Lucie Labbouz	Guadeloupe (France)	SPAW RAC	Chargée de mission Aires Protégées et réseaux	lucie.labbouz@developpement-durable.gouv.fr
	Auriana Petit	Guadeloupe (France)	SPAW RAC	Agent de projet des écosystèmes marins	Auriane.petit@developpement-durable.gouv.fr
	Geraldine Conruyt	Guadeloupe (France)	SPAW RAC	Directeur adjoint	Geraldine.conruyt@developpement-durable.gouv.fr

	Amelie Tagliaferro	Guadeloupe (France)	SPAW RAC	Agent de projet Biodiversité	Amelie.tagliaferro@developpement- durable.gouv.fr
--	---------------------------	------------------------	----------	------------------------------	--

Programme des Nations Unies pour l'environnement				
	Participant	Titre	Organisation	Tel/Fax/Email/Site web
	Idiots de Chiens	Responsable associé de gestion de programme	Programme des Nations Unies pour l'environnement Nairobi, Kenya	toma.iida@un.org
	Heidi Savelli Soderberg	Chef, Unité de la pollution de la source à la mer	Programme des Nations Unies pour l'environnement Nairobi, Kenya	heidi.savelli@un.org
	ALBERTO PACHECO CAPELLA	Branche Chef	Programme des Nations Unies pour l'environnement Nairobi, Kenya	alberto.pacheco@un.org

SECRÉTAIRE Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention de Carthagène, 14-20, rue Port Royal, Kingston, Jamaïque Tel. : +876-922-9267 / Fax : +876-922-9292 Email : rcu@cep.unep.org				
	Christopher Corbin	Coordinateur	Secrétariat	Christopher.Corbin@un.org
	Susana Perera Valderrama	Responsable de la gestion de programme (SPAW)	Secrétariat	susana.pereravalderrama@un.org
	Laverne Walker	Agent de gestion de programme (AMEP)	Secrétariat	laverne.walker@un.org

	Caspah Lidiema	Responsable de la gestion des fonds	Secrétariat	lidiema@un.org
	Alejandra Gamez	Associé de projet	Secrétariat	alejandra.gamez@un.org alejandra.gamez@un.org
	Tamoy Singh Clarke	Assistant à la gestion de programme (SPAW)	Secrétariat	tamoy.singh@un.org
	Jhenelle Barrett Cohen	Assistant à la gestion de programme (AMEP)	Secrétariat	jhenelle.barrett@un.org
	Donna Henry-Hernandez	Assistant à la gestion de programme	Secrétariat	donna.hernandez@un.org
	Jerome Nelson	Assistant de projet ACP MEAs III	Secrétariat	jerome.nelson@un.org
	Deonne Anderson	Assistant à l'information publique	Secrétariat	deonne.anderson@un.org
	Alicia Uylett	Finance & Budget Assistant	Secrétariat	alicia.uylett@un.org
	Taylor Clayton	Chef de projet régional	Secrétariat	taylor.clayton@un.org
	Maydene Campbell	Directeur adjoint du personnel	Secrétariat	maydene.campbell@un.org
	Issa Kigongo	Assistant systèmes d'information	Secrétariat	issa.kigongo1@un.org
	Danasha Gibbison	Assistant d'équipe	Secrétariat	danasha.gibbison@un.org
	Milie Adams	Stagiaire	Secrétariat	millie.adams@un.org
	Alison Christie	Consultant en communication et plaidoyer	Secrétariat	alison.christie@un.org